

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

DIPLÔME D'UNIVERSITÉ DROIT ET INGÉNIERIE FISCALE

OBJECTIFS

- > L'objectif de ce DU est de vous donner une formation précise et actualisée en droit et ingénierie fiscale, afin de proposer à vos clients les meilleurs investissements et conseils en matière de fiscalité.

PUBLICS CONCERNÉS

Le diplôme s'adresse particulièrement aux professionnels :

- > Fiscalistes
- > Avocats
- > Entrepreneurs
- > Responsables d'association
- > Responsables de services financiers
- > Experts-comptables
- > Professionnels de la gestion du patrimoine

INFORMATIONS COVID-19 :

Organisation de votre espace de formation : nous nous engageons à respecter la limitation du nombre de stagiaires par formation, à faire appliquer les règles sanitaires au sein de nos locaux et à la pratique des gestes barrières par nos personnels et enseignants.

Continuité de la formation : cette formation en présentiel, est susceptible de vous être proposée en distanciel en cas de fermeture des campus de l'Université de Toulon. Les prérequis demandés en matière d'équipement sont un ordinateur de bureau ou portable muni de caméra et audio (internes ou externes) et d'un accès internet.

Besoin d'informations ?

Des experts en formation professionnelle, vous conseillent :



04 94 46 75 73
dfpa@univ-tln.fr

Retrouvez toutes
nos formations :
<https://dfpa.univ-tln.fr>

Formation continue :

Déclaration d'activité (NDA) N° 93 83 P00 26 83
Préfecture Provence Alpes Côte d'Azur
Siret : 198 307 662 00017

Possibilités de financement de la formation :

- > Via le dispositif du plan de développement des compétences, auprès de votre Opco.
- > Prise en charge possible du FIF-PL - fonds pour la formation professionnelle des salariés et des indépendants - En fonction des critères votés par la Commission Professionnelle.

MODALITÉS



Formation 100 % à distance

Durée des études :

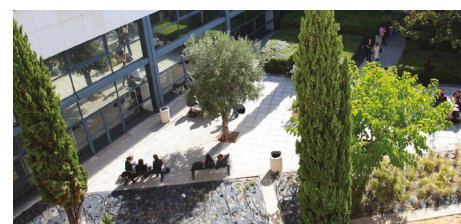
- > 15 mars au 29 juin 2024
- > Les vendredis soir de 17h à 20h
et les samedis matin de 9h à 12h
- > 90 heures

Lieu de rattachement du diplôme :

- > UFR Droit de Toulon

Informations :

- > T. 04 94 46 75 73
- > dfpa@univ-tln.fr



**RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE :**

- > **Sylvie SCHMITT**
Maître de Conférences
sylvie.schmitt@univ-tln.fr



**FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET ALTERNANCE**

UNIVERSITÉ DE TOULON

CONTENU DES ENSEIGNEMENTS 90H

UE 1 (32 H) : INGÉNIERIE FISCALE DES ENTREPRISES

- | La rémunération du chef d'entreprise : Le meilleur choix fiscal, La TVA
- | Le bénéficiaire professionnel : Niches fiscales : zones franches et CIR

UE 2 (30 H) : INGÉNIERIE FISCALE DU PATRIMOINE

- | Schémas d'ingénierie fiscale pour les investissements immobiliers
- | Schémas d'ingénierie fiscale pour les investissements financiers
- Ingénierie patrimoniale

UE 3 (28 H) : FRAUDE, CONTRÔLE ET CONTENTIEUX

- | Le dialogue avec l'Administration, les rescrits fiscaux |
- | Le contentieux fiscal

UE 4 RAPPORT DE TRAVAIL ET SOUTENANCE ORALE

Dans le cadre de la formation, des conférences sur des thèmes de droit fiscal précis pourront être proposées.



QUALIFICATION DES FORMATEURS

- > Les formateurs sont soit des enseignants de l'Université de Toulon, soit des socio-professionnels spécialistes du domaine.
- > Chaque candidature est soumise à l'approbation du Conseil Académique Restreint qui valide la qualification des intervenants.



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > La démarche pédagogique appliquée par les formateurs est adaptée aux apprenants et vise à faciliter l'apprentissage.
- > Au cours de la formation, plusieurs méthodes seront appliquées telles que les méthodes interrogative, active et expérientielle, basées sur le questionnement, la participation active et la mise en œuvre d'un projet en situation réelle. Elle inclue également la mise en situation sur des domaines et des cours effectués sur le terrain associant la théorie et la pratique.
- > Les enseignants croisent diverses modalités pédagogiques qui se révèlent complémentaires et permettent en fonction des objectifs des diplômes, d'optimiser le temps d'étude : enseignements en présentiel, hybrides et à distance. Pour cela, ils peuvent s'appuyer au sein de l'université de Toulon, sur de nombreux équipements et outils numériques.
- > Une bibliographie sur la thématique du diplôme est fournie aux stagiaires pour poursuivre leur apprentissage.



MATÉRIELS ET SALLES DE COURS

- > Nos salles de cours sont équipées de matériel nécessaire pour la diffusion des cours et pour les ateliers pratiques : équipements vidéo, matériel informatique.
- > Les outils numériques mis à disposition dans l'université sont également à la pointe pour permettre des enseignements hybrides et à distance : plateformes interactives (Moodle, POD), classes à distance (BBB, TEAMS), outils favorisant l'interactivité «enseignant-apprenant» (Wooclap).
- > Les + de l'Université : la bibliothèque universitaire sur le campus est accessible aux stagiaires pour consulter des revues et ouvrages. De nombreuses ressources en ligne sont également accessibles à tous les étudiants.

DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'ALTERNANCE

Campus de La Garde - Bât. V1 - CS 60584 - 83041 TOULON CEDEX 9 • T. 04 94 14 22 50 • dfpa@univ-tln.fr

SECRETARIAT PÉDAGOGIQUE : UFR DROIT DE TOULON

35 avenue A. Daudet, BP 1416 - 83056 TOULON CEDEX
Tél. 04 94 46 75 72 - Email : dfpa@univ-tln.fr

CANDIDATURE :

- > Du 7 novembre 2023 au 10 février 2024
- > Candidature sur eCandidat : callisto.univ-tln.fr/eCandidatFP/

L'autorisation d'inscription est délivrée par une commission d'accès au diplôme après examen du dossier.

COÛT PÉDAGOGIQUE*

- > Paiement personnel : 1 320,00 €
- > Prise en charge : 1 650,00 €
- > Étudiant UTLN : 980,00 €
- > Droits universitaires en sus du coût pédagogique : 170 €*
- > Toute formation est dûe selon les modalités prévues dans le contrat de formation.

* Coût et droits pour 2022-2023 susceptibles de modification pour l'année 2023-2024.

PRÉ-REQUIS

- > Le diplôme est ouvert aux titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- > Tous les contrôles sont obligatoires. Une unité d'enseignement est acquise définitivement si la moyenne est supérieure ou égale à 10/20.
- > Les coefficients des UE se répartissent ainsi :
 - UE1 : coefficient 3
 - UE2 : coefficient 3
 - UE3 : coefficient 3
 - UE4 : coefficient 2
- > Est déclaré admis au Diplôme, le candidat ayant obtenu :
 - Une moyenne pondérée des quatre Unités d'Enseignement supérieure ou égale à 10/20.
 - Aucune Unité d'Enseignement inférieure à 5/20.

EFFECTIF

- > Spécifique à chaque diplôme.
- > L'organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.

HANDICAP

- > Informations sur le handicap à l'université de Toulon : www.univ-tln.fr/-Handicap-.html